



Amende véhicule de fonction

Par chpol

Bonjour,
J'ai un souci avec une amende que je viens de recevoir MAJOREE.
Je m'explique mon employeur m'a averti il y'a quelques temps (environ 4 mois) que je m'étais fait flasher avec mon véhicule de fonction. Le problème est que je n'ai jamais reçu l'amende initial et que je viens de recevoir celle ci majorée avec accusé de réception. Je voudrais savoir si j'avais un recours à cette amende sachant que j'ai démissionnée depuis et que je me demande si sa n'est pas un mauvais coup de la part de mon employeur. Merci de l'aide

Par Violet

Bonjour chpol

En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://www.capital.fr/votre-carriere/infraction-routiere-commise-avec-un-vehicule-de-societe-qui-doit-payer-lamende-1384910#>:

Cordialement.

Par chpol

Merci de votre réponse mais enfaite j'avais vue cela mais je n'ai pas de réponse concernant ma demande car j'ai bien compris que je dois payer cette amende pas de soucis par contre je ne comprends pourquoi je l'ai reçu majorée sans n'avoir jamais reçu l'amende initiale.

Par lavigie

Bonjour chpol
je ne comprends pourquoi je l'ai reçu majorée sans n'avoir jamais reçu l'amende initiale.

Différentes causes

- le titulaire du certificat d'immatriculation a fait une erreur en renseignant l'adresse du conducteur
- le conducteur désigné a changé d'adresse
- pas de nom et prénom sur la boîte aux lettres
- le courrier est volé dans la boîte à lettre
- le courrier reçu est intercepté et n'est pas transmis au destinataire

Vous pouvez effectuer une réclamation par LRAR au nom et adresse de l'OMP inscrit sur le titre avec demande de retour au montant forfaitaire pour cette carence .
Vous faites copie de l'avis majoré reçu et vous joignez au courrier l'original du titre exécutoire .

Par chpol

D'accord merci mais faut il la payer ou non en attendant la réponse?

Par lavigie

ah non faut rien payer ni consigner , si accepté, le courrier vous dira de payer le montant forfaitaire en trésorerie, si

refusé ce sera le montant majoré confirmé sans frais supplémentaire .

Par chpol

Super merci pour les renseignements